

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE			
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.kine@helha.be	

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

TECHNIQUES SPÉCIALES DE KINÉSITHÉRAPIE GYNÉCO-OBSTÉTRIQUE			
Code	PAKI1M72KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	29 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sylvie MAIRLOT (sylvie.mairlot@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		master / niveau 7 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise l'apprentissage de techniques spécifiques aux domaines de gynéco-obstétrique. Les étudiants aborderont le suivi pré-péri et post natal ainsi qu'une approche de la rééducation périnéale.

Les intervenants de cette UE sont:

Techniques spéciales en kiné gynéco-obstétrique: S. Mairlot

Séminaire d'uro-gynécologie: S. Mairlot

Conférence dispensée par L. Guillaume

Séminaire de préparation à la naissance: M. Pestiaux

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 4 **Concevoir des projets professionnels complexes**
 - 4.2 Collecter l'ensemble des informations existantes
 - 4.4 Utiliser des concepts, des méthodes, des protocoles dans des situations variées
 - 4.6 Programmer des interventions éducatives, préventives et curatives
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - 5.2 Communiquer avec les patients, avec ses pairs et les différents acteurs de soins de santé
 - 5.3 Utiliser les outils de communication existants
 - 5.5 Participer à la promotion de la santé
 - 5.6 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
- Compétence 6 **Pratiquer à des fins médicales les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.3 Réaliser des traitements kinésithérapeutiques préventifs et curatifs
 - 6.4 Eduquer et/ou rééduquer le(s) bénéficiaire(s) de soins

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant en kinésithérapie doit être capable:

De comprendre les besoins des femmes spécifiques à chaque période de la grossesse, et d'en envisager toutes les conséquences ; de développer ses connaissances, de rechercher et de synthétiser des informations ; de réaliser une séance de prise en charge, en lien avec les difficultés propres à la période envisagée; d'en envisager la prise en charge complète, en intégrant les techniques d'éducatons et de rééducatons adéquates tant préventives que

curatives. De développer sa capacité à restituer, expliquer de façon vulgarisée des concepts, concevoir, adapter et recommander des exercices précis selon la période et les besoins spécifiques de prise en charge de la parturiente. (vise les capacités professionnelles 1.3/1.6/4.2/4.4/4.6/5.1/5.2/5.3/5.5/5.6/6.3/6.4)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAK11M72KINA Techniques spéciales de kinésithérapie gynéco-obstétrique 29 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAK11M72KINA Techniques spéciales de kinésithérapie gynéco-obstétrique 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Master en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Techniques spéciales de kinésithérapie gynéco-obstétrique			
Code	16_PAKI1M72KINA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1M	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	29 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sylvie MAIRLOT (sylvie.mairlot@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité d'apprentissage TSK Gynéco-obstétricale est une activité d'enseignement de travaux pratiques visant à développer les compétences pour la prise en charge de la préparation à l'accouchement, de l'accouchement proprement dit et de la rééducation post-natale. Le but est également d'assurer une rééducation abdominopérinéale efficace par l'utilisation de diverses techniques de prise en charge.

Une approche des techniques de périnéologie est également abordée à travers des séminaires.

Les étudiants aborderont également l'accompagnement pré-péri et post natal de la parturiente et du couple parent.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Raisonnement : apprendre aux autres, par les autres et par l'expérience, exploiter ses connaissances, rechercher et synthétiser des informations. (Compétences: 1.1/1.3/1.6)

Exercer son jugement professionnel : adapter les techniques aux besoins des patients selon la période de sa prise en charge. (Compétences: 4.2/4.4/4.6)

Se développer en prenant conscience de son bassin, des muscles du plancher pelvien et des exercices abdominaux recommandés, afin de pouvoir en expliquer de façon pertinente leur fonctionnement, leur utilité et les exercices appropriés selon la/les période(s) de prise en charge du patient. (Compétences: 5.1/5.2/5.3/5.5/5.6)

Evoluer dans la construction de ses connaissances et dans son habileté pratique à expliquer, proposer voire recommander des exercices adaptés tant préventifs que curatifs. (Compétences 6.3/6.4)

Les étudiants devront être capable de développer une communication adaptée aux besoins du couple et du bébé et donc de les accompagner dans la période périnatale. (Compétences : 4,4; 5,2; 5,6; 6,4)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

TSK Gynéco-obstétrique:

- La grossesse, préparation à l'accouchement, accouchement et rééducation post-natale immédiate. Conséquences de la grossesse et de l'accouchement sur le plancher pelvien. Techniques diverses de rééducation abdomino-périnéales. **S. Mairlot (12h)**
- **Séminaire** de rééducation uro-gynécologique, cas cliniques et approches de rééducation chez la femme (troubles périnéo-sphinctériens: IUE, IUU, IUM, etc.), l'homme (Infections, prostatite, Hyperplasie bénigne de la prostate (HBP), Néoplasie de la prostate, Incontinence urinaire chez l'homme) et enfin l'enfant (énurésie). **S. Mairlot (6h)**
- **Conférence** sur la méthode Guillaume par **Mr. Luc Guillaume** lui-même. (3h)

Préparation à la naissance.

- D'une part la chronologie d'un suivi classique en haptonomie (séance 1, 2, 3,...)
Cette partie insiste sur l'accompagnement mutuel des futurs parents dans la période périnatale, ainsi que sur les « rôles » spécifiques à chacun dans les différentes phases de l'accouchement. Il met aussi en évidence la construction de la relation avec le bébé (in utero et après la naissance)
- D'autre part des expériences relationnelles en aveugle permettent de développer une écoute attentive à travers le toucher affectif et le ressenti de chaque participant. **M.Pestiaux (8h)**

Démarches d'apprentissage

TSK Gynéco-obstétrique:

- Travaux pratiques en groupes avec une démarche réflexive sur une des approches de la prise en charge de la grossesse (pré-per-post partum).
- Apprentissage des concepts, techniques et exercices en passant de la théorie à la pratique par une mise en situation et jeux de rôles : kinés/femmes enceintes, ...

Dispositifs d'aide à la réussite

Cours théorique sous forme de syllabus – accessible sur ConnectED

Proposition de corrections et suivi dans l'élaboration du travail de groupe, supports visuels et matériels de référence.

Ouvrages de référence

BONAPACE J., Accoucher sans stress, Ed. de l'Homme, 2013
 BRIEN C, ROBINSON L, Méthode pilates, Ed. Poche Marabout, 2013
 CALAIS-GERMAIN B.: Le périnée féminin et l'accouchement, Ed. Désiris, 2014
 CALAIS-GERMAIN B.: Bouger en accouchant, Ed. Désiris, 2013
 CALAIS-GERMAIN B.: Abdos sans risques, Ed. Désiris, 2013
 CAUFRIEZ M.: Gymnastique abdominale hypopressive, Ed. Office international, Librairie Bruxelles, 1997
 CAUFRIEZ M. : Thérapies manuelles et instrumentales en uro-gynécologie, bases théoriques, tests, tome 1, Ed. Office International de librairie de Bruxelles, 1988.
 CAUFRIEZ M. : Thérapies manuelles et instrumentales en uro-gynécologie, pratiques spécifiques, tome 2, Ed. Office International de librairie de Bruxelles, 1988.
 DE GASQUET B.: Bien-être et maternité, Ed. Albin Michel, 2009
 DE GASQUET B : Abdominaux arrêtez le massacre, Ed Marabout, 2011
 DE GASQUET B : Périnée, arrêtons le massacre, Ed Marabout, 2015
 DE GASQUET B : Yoga sans dégâts, Ed Marabout, 2015
 DE GASQUET B : Ma gym avec une chaise, Ed Marabout, 2013
 GUILLARME L. : Rééducation thoraco-abdomino-pelvienne par le concept ABDO-MG, Ed.Frison-Roche, 2011
 GUILLARME L.: L'accouchement - nouvelle méthode, Ed. Frison-Roche, 2015
 LAMOUR V, COILLOT S., Le pilates pour la femme enceinte, Ed. Marabout, 2015
 MADDEN I, Le choix des positions pendant le travail, options et contraintes, Milton Keynes General Hospital, Royaume Uni, les dossiers de l'obstétrique, n° 232, 1995.
 NISWANDER K.R.: Manuel d'obstétrique, Medsi collection
 OPSOMER R.J. : Physiologie et physiopathologie du système urinaire, notes de cours UCL, 2007
 SOUPART C. : Kinésithérapie en périnéologie, Grossesse et accouchement, notes de cours, UCL, 2007

Supports

Notes de cours et fiches à exploiter placées sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Présentation Orale du Travail de groupe (80% de la note) + 20% correspondant au travail écrit reprenant les données de la présentation.

Un travail écrit sera proposé sur un sujet spécifique relatif à la matière, pour toute personne n'ayant pu ni préparer ni présenter le travail avec un groupe. Idem pour tout étudiant devant repasser son évaluation en seconde session. (100%)

Pondérations

	Q1	Q2	Q3
--	----	----	----

	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Evm	100			Tvs	100

Evm = Évaluation mixte, Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont :

Si plusieurs parties dans l'AA :

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

La cote de l'AA est obtenue sur base de l'application d'une moyenne arithmétique des cotes des différentes parties de l'activité d'apprentissage pondérées en fonction du volume d'heures de cours (ou autre méthode !) de chacune de celles-ci, sauf si l'étudiant présente une note < 10/20 à au moins l'une des parties de l'activité d'apprentissage. Dans ce cas, deux volets sont envisagés :

- si une ou plusieurs parties de l'activité d'apprentissage présentent une note inférieure à 8/20, la note la plus basse parmi celles-ci devient la cote de l'AA ;
- si les notes des différentes parties sont supérieures ou égales à 8, un point par échec rencontré est soustrait de la cote globale de l'AA jusqu'à maximum atteindre la cote la plus basse obtenue parmi les différentes parties de l'activité d'apprentissage.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont :

MAIRLOT S, PESTIAUX M, GUILLARME L

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).